

Comment reprendre le chant choral dans un contexte COVID -19 ?

La Fédération Kanomp Breizh vous propose quelques éléments de réflexion afin de vous aider à planifier le retour du travail en répétition, et de préparer les concerts qui vont revenir. Ce ne sont pas des instructions officielles, et ne s'y substituent pas. Ce document s'inspire de différentes publications scientifiques, musicales, nationales et internationales.

Éléments d'épidémiologie, le risque pour les chanteurs

Des chorales ont été touchées dès le début de l'épidémie, aux États-Unis (État de Washington), en Allemagne (Berlin), aux Pays-Bas (Amsterdam) et en France (Chomérac en Ardèche). Les travaux réalisés dans ces cas ont montré que la contamination s'est probablement faite lors de répétitions avec des chaises disposées sur 3 rangées, séparées entre elles de 15 à 25 cm, dans des petites salles.

Du fait de la propagation du virus dans l'air, de nombreuses questions se posent concernant un risque potentiellement accru de contamination inhérente aux pratiques du chant, la production sonore étant dépendante de la quantité d'air expiré. C'est l'énergie aérienne qui devient une énergie acoustique.

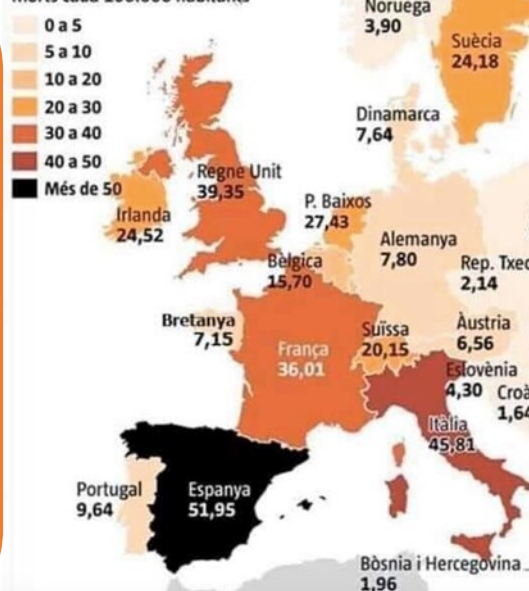
On sait que parler à proximité immédiate de quelqu'un peut être un facteur de risque de propagation, d'autant qu'il a été montré que des gouttelettes émises par un individu parlant à haute voix, dans un local confiné, peuvent rester en suspension dans l'air ambiant pendant quelques minutes.

Par ailleurs, les participants des chorales ont aussi de multiples occasions de transmettre des gouttelettes via un contact étroit entre choristes, ou par l'intermédiaire de surfaces inertes (échanges de documents, collation commune...).

Le risque est différent selon les pays et les régions, il est intéressant de noter que le risque global en Bretagne est très proche de celui des pays européens les moins contaminés.

Mortalité de la Covid-19 par pays

Morts cada 100.000 habitants



La participation des choristes aux répétitions se fait sous leur propre responsabilité, en particulier par rapport à l'âge, au risque de comorbidité (diabétiques, cardiaques, obèses...). Tout signe d'infection respiratoire conduit au retrait temporaire.

Propositions pour la reprise

Salle de répétition

- La période estivale est propice au travail en extérieur : la ventilation naturelle favorise la dissémination des gouttelettes, et l'espace permet la distanciation physique.

- Selon le programme, le travail par pupitre et/ou par petit chœur peut être favorisé.

- Si votre choix se porte sur un travail en salle :

- Vous assurer auprès de la structure d'accueil du protocole sanitaire en cours dans les locaux, en définissant ce qui est de la responsabilité de la chorale, et ce qui est de la responsabilité du lieu

(Sur la base de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 24 avril 2020, le Gouvernement retient un critère universel d'occupation maximale des espaces : 4 m² par personne pour une réunion).

- Afficher de façon visible « les gestes barrières »,

- Ventiler la salle le plus souvent possible (au moins 15 mn toutes les 2 heures), mais ne pas utiliser de climatisation

- S'installer, si possible sur une seule rangée avec 2 m entre chaque chanteur. Si une deuxième rangée est nécessaire, les deux rangées doivent être écartées d'au moins 2 m.

Accueil

- Les consignes sur la circulation dans la salle et les sanitaires seront communiquées aux participants, en amont de la répétition. Cette information a pour but de rassurer les choristes, qui pourraient redouter la propagation du virus, mais aussi de leur permettre de respecter les consignes dès leur arrivée.

- Mise à disposition de gel hydro alcoolique en différents points (entrée et sanitaires).

Gestes de protection

- Respect du mètre de distanciation lors des déplacements,

- Chacun vient avec son propre matériel : partitions, stylo, gel hydro alcoolique, masque...

- Lavage des mains, usage de mouchoirs à usage unique, éviter de se toucher le visage sans lavage des mains préalable

- Lors du chant, le port du masque n'est pas obligatoire pour les choristes dans le respect de la distanciation, il est recommandé pour le chef de chœur qui fait face aux chanteurs.

Documents de référence

- Dossier de 'Médecine des Arts' rédigé par le Docteur André-François Arcier (www.medecine-des-arts.com)
- Décret du 31/05/2020, article 45 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=201ACA93A2720F8C90CEEE8F20B40C46.tplgfr34s_2?idArticle=JORFARTI000041940046&cidTexte=JORFTEXT000041939818&dateTexte=29990101&categorieLi=en=id
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> Haut conseil de la santé publique : Nettoyage et désinfection des établissements recevant du public et des lieux de travail
- <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=811> Mesures barrières et de distanciation physique en population générale
- <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=806> Personnes à risque et mesures barrières spécifiques à ces personnes
- Communiqué du 24 avril 2020 'A chœur Joie'.